

PREFECTURE DE LA CHARENTE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire

SEPTEMBRE 2020

NOTIFICATION DU VERSEMENT
DE LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

- ANNEE 2020 -

Nom du Bénéficiaire	DCRTP	
	Montant de la dotation provisoire notifiée en Janvier 2020	Montant de la dotation définitive 2020
AUSSAC VADALLE	27 181 €	27 046 €

NB : Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – 20 Avenue Ségur – 75007 PARIS) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac - BP 541 - 86020 POITIERS CEDEX.